

**OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du Lundi 22 Septembre 2025**

146ème séance

RAPPORT DU PRESIDENT

Objet : Remplacement des membres du Bureau de l'ODARC

Considérant l'article 18 des statuts de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse qui prévoit que :

Le Conseil d'Administration désigne en son sein **un Bureau** composé outre le Président du Conseil d'Administration, de vingt membres, dont :

- Dix administrateurs désignés en leur sein par les Conseillers à l'Assemblée de Corse ;
- Deux membres désignés par la Chambre d'Agriculture de Région Corse
- Huit membres désignés par les organisations représentatives des chefs d'exploitations agricoles ;
-

Vu l'Arrêté n°25/077 CE en date du 11 mars 2025 relatif à la Nouvelle composition du Conseil d'Administration de l'ODARC

Considérant l'article XII du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'ODARC qui prévoit que :

"Le mandat des membres du Bureau est renouvelé :

- Lors de chaque renouvellement de l'Assemblée de Corse, pour ses représentants,
- Lors de chaque renouvellement du comité d'entreprise pour les représentants du personnel de l'établissement,
- Lors de chaque renouvellement au sein des organismes ou organisations représentés par les autres membres du Bureau."

« Si un membre du Bureau perd sa qualité d'administrateur, il est mis fin immédiatement à ses fonctions de membre du Bureau. Il est pourvu à son remplacement par le Conseil d'Administration dans les mêmes conditions que sa désignation ».

Considérant la délibération N° 25/032 AC de l'Assemblée de Corse en date du 27 Mars 2025 portant modification des représentants de l'AC au sein de divers organismes désignant Monsieur Jean Paul PANZANI, représentant de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'Administration de l'ODARC en remplacement de Madame Lisa FRANCISCI, ainsi que Monsieur Hervé VALDRIGHI représentant de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'Administration de l'ODARC en remplacement de Madame Frédérique DENSARI.

Considérant la délibération N°25/072 AC de l'Assemblée de Corse en date du 25 Avril 2025 portant modification des représentants de l'AC au sein de divers organismes désignant M. Jean Charles GIABICONI, représentant de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'Administration de l'ODARC en remplacement de M. Panzani.

Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au remplacement de Madame Lisa FRANCISCI et de Madame Frédérique DENSARI en désignant en leur sein deux représentants pour siéger au Bureau de l'ODARC.